

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 14 septembre 2023

Publié le : 04/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h34.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

**Secrétaire de séance** : M. Fabrice TAILLARD

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

## Participation au 3<sup>ème</sup> Challenge de la Mobilité du 18 au 24 septembre 2023

**Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente**

	Date	Avis
Commission n°5	30/08/2023	FAVORABLE
<b>Bureau décisionnel</b>	<b>14/09/2023</b>	<b>FAVORABLE</b>

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Conseil en Mobilité »	Montant prévu au BP 2023 : 40 000€ Montant de l'opération : 6 000€

### Résumé:

L'ADEME Bourgogne Franche-Comté, en partenariat avec la Région BFC, la DREAL BFC et la CCI BFC organise la 3<sup>ème</sup> édition du Challenge de la Mobilité en Bourgogne Franche-Comté. Ce challenge aura lieu du 18 au 24 septembre 2023, en partie sur la Semaine Européenne de la Mobilité. Il vise à inciter les usagers et en particulier les salariés à se déplacer autrement que seul en voiture pour leurs trajets domicile-travail. A cette occasion, ils font l'expérience d'autres modes de déplacements comme le covoiturage, le vélo, les transports en commun, la marche ou le télétravail. L'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de la Région sont invités à constituer des relais locaux de cet événement auprès de leurs structures employeuses (publiques et privées): communication, promotion, remise de prix,...

La présente délibération vise ainsi à inscrire la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole comme partenaire et relais local de cette troisième édition du Challenge de la Mobilité.

Grand Besançon Métropole s'est inscrit en 2022 comme territoire participant au challenge régional de la mobilité. Lors de cet événement, 31 établissements se sont inscrits et 1198 salariés (contre 490 en 2021) y ont participé.

L'engagement de GBM au sein de ce challenge a permis à l'ensemble des établissements publics et privés présents sur le territoire ainsi que leurs salariés/agents d'y participer. Une cérémonie de remise des prix a été ensuite organisée pour récompenser les 5 catégories de lauréats.

La troisième édition du Challenge de la Mobilité organisée par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, et la CCI Bourgogne-Franche-Comté se déroulera en partie sur la semaine européenne de la mobilité du lundi 18 au dimanche 24 septembre 2023. Elle désignera un gagnant par catégorie :

- De 1 de 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- De 250 à 999 salariés
- Plus de 1000 salariés

L'objectif est d'encourager les changements de comportement, en valorisant les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salariés eux-mêmes ou des établissements qui en facilitent l'usage. Le Challenge est ouvert à tous les établissements (publics et privés) implantés sur les territoires des EPCI participants.

L'ADEME et ses partenaires organisent cet événement régional pour répondre aux sollicitations de collectivités déjà actives dans l'animation de démarches de Plans de Mobilité Employeurs sur leur territoire pour leur permettre de valoriser et dynamiser leurs actions.

A ce titre, l'inscription de Grand Besançon Métropole (GBM) comme territoire participant et soutenant ce challenge s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des actions qu'elle conduit auprès des entreprises du territoire depuis plusieurs années (création d'un poste de conseil en mobilité, accompagnement des PDME, promotion des modes actifs, animations, etc.).

En termes de mobilisation des moyens de Grand Besançon Métropole, cette participation supposera :

- La poursuite de l'action de la conseillère mobilité pour la communication et la mobilisation des entreprises ;
- La poursuite des partenariats déjà mobilisés en particulier les associations et les opérateurs de mobilité (Keolis, Citiz, Vélocité,...) ;
- La participation des services du développement économique et communication pour promouvoir l'événement à partir des ressources et kits de communication disponibles sur le site internet du challenge régional ;
- La recherche de sponsors, l'achat de lots et l'organisation dans un format à définir en fonction de nos ambitions, d'une cérémonie de remise des prix aux employeurs lauréats sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Le budget à prévoir pour cette opération sera de 6000€.

Il est proposé de donner un avis favorable à cet engagement qui positionne sur le plan régional, Grand Besançon Métropole comme territoire d'exemple en matière de politique mobilité auprès des entreprises.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'inscription de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole comme partenaire et relais local de la troisième édition du Challenge de la Mobilité.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le secrétaire de séance,



Fabrice TAILLARD  
Vice-Président

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon